



# La lutte contre le hooliganisme : comparaisons européennes

Patrick Mignon

► **To cite this version:**

Patrick Mignon. La lutte contre le hooliganisme : comparaisons européennes. Les cahiers de la Sécurité Intérieure, La Documentation française, 1990-2004, 1996, pp.92-107. hal-02045069

**HAL Id: hal-02045069**

**<https://hal-insep.archives-ouvertes.fr/hal-02045069>**

Submitted on 21 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LA LUTTE CONTRE LE HOOLIGANISME : COMPARAISONS EUROPÉENNES (1)

**Patrick MIGNON**

*Laboratoire de sociologie du sport (INSEP)*

*(Article paru dans : Les cahiers de la sécurité intérieure, 1996, n°26, « Football, ombres au spectacle », pp. 92-107)*

*Les politiques suivies en matière de hooliganisme, mettent en œuvre différents modes de régulation. En Angleterre, la régulation sécuritaire et marchande s'appuie sur une mobilisation sociale, en Allemagne, le modèle reste celui de l'action concertée et de la recherche du consensus. En France, les relations nouées entre les différents acteurs de la sécurité dans le football rendent difficile la mise en place d'un dispositif.*

Face à un problème social, c'est-à-dire face à un phénomène perçu comme exprimant un dysfonctionnement social (2), ici le hooliganisme, les politiques des différents pays se distinguent selon le caractère plus ou moins systématique des actions engagées, et par l'équilibre entre les différentes formes de régulation mobilisées pour y remédier : répression et/ou prévention, contrôle mis en place par l'État, contrôle « spontané » par la société ou auto-régulation par les groupes vus comme responsables du problème social en question (3). On s'intéressera ici aux expériences anglaises et allemandes.

## **ANGLETERRE**

Le déroulement de l'Euro 96, comme les statistiques publiées durant l'été confirmant la baisse des arrestations lors des matches de football (4), peuvent faire penser que l'Angleterre est venue à bout du hooliganisme. Ce succès peut s'analyser comme le résultat de la conjonction de trois modes de régulation du hooliganisme : une politique sécuritaire, qui correspond au thème de la guerre au hooliganisme ; une régulation par le marché, qui trie les spectateurs des stades, lié au thème de la modernisation du football; enfin une mobilisation sociétale, sous différentes formes, qui s'inscrit dans le compromis dessiné par les conclusions du rapport du Lord Justice TAYLOR, rédigé à la suite du drame d'Hillsborough survenu en avril 1989.

### ***La guerre au hooliganisme***

Reconnu comme problème social depuis le début des années soixante (5), le hooliganisme ne donne vraiment lieu à ce qu'on pourra désigner comme une politique, au sens d'une construction volontaire destinée à combattre un « fléau social », qu'à partir de 1985. L'arrivée au pouvoir de Margaret THATCHER, en 1979, avec sa volonté de mener une

politique « de loi et d'ordre », opposant l'idée de la valeur exemplaire de la punition aux conceptions fondées sur l'idéal de réhabilitation, entame une guerre au hooliganisme. Et si les mesures prises alors en terme de politique criminelle ne le concernent pas directement - car les émeutes urbaines, les conséquences des affrontements au cours de la grève des mineurs de 1984-1985 sont en toile de fond autant que les stades - , elles lui sont applicables.

Ainsi, on assiste pendant les années quatre-vingt, à la généralisation des dispositifs mis spontanément en place dès l'émergence du phénomène, qu'il s'agisse de l'ensemble des mesures concernant le contrôle des stades, telles que le renforcement des dispositifs policiers dans et hors des stades, l'utilisation de la police montée, des chiens policiers et de la vidéosurveillance, la mise en place de grillages pour établir la ségrégation des supporters, le compartimentage des tribunes et l'interdiction de l'accès au terrain, ou de l'application des lois existantes comme le *Public Order Act* de 1936, qui permettent d'incriminer les bagarres ou les attitudes considérées comme menaçantes et de prononcer des peines de prison ou des amendes (6). Ainsi, même s'il n'y a pas de dispositif spécifique, les juges disposent de moyens pour condamner les *hooligans* : une enquête menée dans les années soixante-dix montre que les personnes accusées de hooliganisme étaient plus sévèrement condamnées que celles coupables des mêmes délits intervenus par exemple, dans des manifestations politiques (7). À partir de 1982, une série de dispositions sont prises qui peuvent faciliter la criminalisation et la répression du hooliganisme : création d'une nouvelle peine de détention pour mineurs, le *youth custody*, s'ajoutant à la présentation administrative, au service communautaire ou à l'ordonnance de probation (8) ; élargissement des pouvoirs de la police en matière de fouilles et d'arrestations préventives (9), tandis que le *Public Order Act* de 1986 introduit de nouveaux délits comme la provocation à la violence, les actes racistes ou l'incitation à la haine raciale et facilite l'application des dispositions de la loi de 1936.

1985 est l'année du Heysel, de l'incendie du stade de Bradford et d'une série médiatisée d'envahissements de terrains et d'affrontements entre supporters : lieu de troubles et responsable de la mauvaise image de l'Angleterre en Europe, le football sous tous ses aspects doit être mis au pas. Ainsi, en 1985, le *Sporting Events (control of alcohol Act, etc.)* permet d'incriminer l'ivresse, la consommation d'alcool, l'introduction d'objets dangereux (pétards ou fumigènes) dans les stades, et élargit le droit de fouille de la police. Le gouvernement soutient par ailleurs les projets de clubs visant à limiter l'accès au stade aux seuls spectateurs titulaires d'une carte d'adhérents, ce qui aboutit au *Football Spectator Bill* de 1989 qui prévoit la mise en place d'une carte d'identité informatisée et obligatoire pour assister à tout match, et susceptible d'être retirée en cas de délit. De plus, le gouvernement somme le monde du football de mettre en ordre sa gestion et son organisation. Enfin, du côté de la police, on applique au hooliganisme une stratégie d'infiltration semblable à celle utilisée en Ulster contre l'IRA, à l'occasion des émeutes urbaines ou durant la grève des mineurs de 1984. En 1989, est créée la *National Football Intelligence Unit* qui centralise le renseignement fourni par les films vidéo et par les *spotters*, des policiers spécialistes du football attachés à une équipe dont ils suivent les supporters.

Cette activité judiciaire et policière se traduit par des séries d'arrestations et de procès spectaculaires. Pour les années quatre-vingt, même si on ne dispose pas d'analyse systématique, on peut constater que les peines prononcées sont lourdes (dix années de prison en 1985 pour le *leader* présumé des *Head Hunters* de Chelsea), et qu'on utilise plus fortement les peines alternatives à la prison pour les mineurs. La situation s'avère bien sûr

très conflictuelle : à propos des opérations de police ou du projet de carte d'identité, des oppositions se manifestent, au nom des libertés civiles ou des valeurs du football. Surtout, on ne constate pas vraiment d'amélioration. Survient alors le drame d'Hillsborough, le 15 avril 1989, où quatre-vingt quinze supporters de Liverpool trouvent la mort, écrasés par la foule. Les premières analyses en font un drame du hooliganisme ; mais le rapport officiel qui est commandé oriente vers une autre interprétation et par là, ouvre une nouvelle dimension.

### ***Le rapport TAYLOR : ouverture d'un jeu fermé***

Le rapport TAYLOR (10) n'est pas le premier rapport commandé suite à un accident arrivé dans un stade de football : en 1946, un rapport avait été commandité à la suite du drame de Bolton (*Moelwyn Hughes report*), et en 1985 le rapport POPPLEWELL fait suite à l'incendie du stade de Bradford. Le succès du rapport TAYLOR est dû au contexte footballistique fortement conflictuel dans lequel il s'inscrit. En préférant au terrain idéologique une analyse du déroulement des faits et la proposition de solutions pragmatiques, il permet de sortir de ce conflit et de trouver un compromis.

#### ***Les clés du rapport TAYLOR***

*L'analyse est la suivante : les causes immédiates du drame sont à chercher principalement dans les erreurs de la gestion de foule lors du match. Mais de façon plus générale, ce type de catastrophe, comme celle de Bradford, est rendu possible par l'état lamentable des installations offertes aux spectateurs : « en dessous des standards minima nécessaires pour assurer aux spectateurs la dignité, sans même parler du confort » (...) « le supporter ordinaire en déplacement, le supporter respectueux de la loi, est pris dans des opérations de police rappelant les colonnes de prisonniers de guerre ». (11)*

*L'essentiel des recommandations porte sur l'amélioration des conditions de sécurité et d'accueil à l'intérieur des stades. Ainsi il recommande la généralisation des places assises, mais s'oppose au projet de la carte d'identité des supporters en raison des risques de flux trop importants aux entrées des stades. Sur le plan de la définition des délits, il conseille le maintien des dispositions du Sporting events (control of alcohol, etc.) concernant l'alcool ou l'introduction d'objets dangereux dans l'enceinte des stades, et propose la création d'infractions nouvelles concernant la vente non autorisée de tickets, le lancement de projectiles, les chants ou les comportements à caractère obscène ou raciste, l'envahissement de l'aire de jeu, toutes dispositions reprises dans le Football offences act de 1991.*

Par ses analyses et ses propositions, le rapport TAYLOR calme donc le jeu en répartissant les responsabilités : la police n'a pas géré la sécurité comme elle l'aurait dû, et de façon générale, les spectateurs sont maltraités. Il s'agit d'offrir de bonnes conditions aux supporters, tout en punissant les plus violents. Ainsi, malgré le camouflet quant à la carte d'identité, le rapport peut satisfaire le gouvernement, puisqu'il poursuit la construction d'un système judiciaire *anti-hooligan* et préconise, outre l'obligation des places assises, un football moderne à la disposition de consommateurs de spectacle, et qu'il satisfait les deux tendances

présentes au sein du gouvernement : celle des ministres prêts à aller jusqu'au bout contre le football et celle de ceux pour qui ce sport occupe une place trop importante dans l'identité anglaise pour être attaqué de front et menacé dans son existence (12). Enfin, le rapport satisfait les opposants en prenant position contre les cartes d'identité, en mettant en cause les clubs et la police dans leur accueil des spectateurs, et en insistant sur le rôle positif des supporters et sur la nécessité de les considérer comme des partenaires (13) .

## ***Après Hillsborough***

Parmi les préconisations ne figurait pas la suppression des grillages séparant les tribunes du terrain. Pourtant, cette mesure apparaît aujourd'hui comme la plus forte, la plus symbolique d'un nouvel état d'esprit dans le football anglais. Spectaculaire, elle est la manifestation du compromis qui s'est élaboré autour du football, l'arrangement entre les trois régulations.

## ***La modernisation du football : la gestion marchande du problème***

La suppression des barrières est une décision des clubs : elle s'inscrit dans la stratégie de modernisation voulue par le gouvernement, stratégie qui influe sur le hooliganisme par le changement de public qu'elle induit et les tentatives faites pour rapprocher les clubs des supporters (14).

Bradford puis Hillsborough avaient fait apparaître le caractère vétuste des stades anglais construits pour leur majorité (70 sur 92) avant 1914. Les menaces du gouvernement et l'obligation de généraliser les places assises d'une part, les espérances de recettes nouvelles venant des médias suite au retour programmé des clubs anglais dans les compétitions européennes, à la bonne prestation de l'équipe d'Angleterre durant le Mondial 1990 et la perspective d'organiser la Coupe d'Europe en 1996 d'autre part, ont lancé un mouvement de transformation radicale des clubs de football : *stewarding* pour remplacer les policiers à l'intérieur des stades, nouvelles architectures, suppression des grilles autour des terrains, mais aussi transplantations des stades vers l'extérieur des villes, partage des terrains entre clubs d'une même ville, développement du *merchandizing*, politique d'abonnements, contrats d'exclusivité entre le football et les chaînes de télévision et politique de recrutement. Ce sont là des moyens qui répondent à une stratégie commerciale (trouver des ressources nouvelles, attirer une clientèle neuve) et à une préoccupation de sécurité : les places assises sont vues depuis longtemps comme la solution pour supprimer la violence, et la consommation est un instrument de pacification des comportements. Ceci d'autant plus que les politiques commerciales d'abonnement sélectionnent les spectateurs par l'obligation dans certains clubs d'acquiescer un droit à l'achat des billets. La tendance à vouloir constituer un public composé uniquement d'abonnés dans d'autres clubs, ou simplement le prix unitaire des places, rarement inférieur à 15 livres en *Premier League* (soit environ 120 francs), participent à cette évolution. L'ensemble contribue à la mise en place d'un *scénario* à l'américaine où les stades réunissent les classes solvables, tandis que les classes populaires regardent le sport à la télévision.

## ***Le football dans la ville***

Dans les petits clubs en difficulté économique, ou dans ceux implantés au cœur de

zones socialement dégradées, un autre *scenario* consiste fréquemment en la mise en valeur des talents locaux et la fidélisation des supporters. Ces stratégies s'appuient sur l'existence des programmes *Football in the Community*, créés en 1978 par le *Sports Council*, auxquels s'ajoutent les clubs, l'association des joueurs professionnels (PFA) et les collectivités locales, par exemple le *City council* de Lewisham pour Millwall, et le *Football Trust* (15). Les programmes visent le développement des liens entre le club de football et son environnement sur la base d'animations sportives pour les écoles, de programmes à destination des jeunes chômeurs ou des délinquants, pour favoriser la pratique du football féminin, etc. Ces programmes participent alors des différents dispositifs que l'on peut considérer comme la manière anglaise de réaliser une politique de la ville. Pour certaines villes, très rares, l'intervention dans la construction ou la modernisation des stades, accompagnée d'une rénovation des quartiers environnants et du renforcement de la fierté municipale, apparaît comme un élément de re-dynamisation de la ville (16). Ces projets sont rarement tournés explicitement vers le hooliganisme, mais s'appuient sur l'idée que de nouvelles formes de travail d'intérêt collectif telles que l'accès au stade pour tous ou le football comme moyen de socialisation, permettent de désamorcer les situations propices au développement du hooliganisme (17).

### ***La gestion policière du hooliganisme***

L'après-Hillsborough signifie pour la police à la fois le maintien des moyens de renseignement avec la *Football Unit* - intégrée depuis 1992 à la *National Criminal Intelligence Service* - des opérations d'infiltration, largement médiatisées durant la période de « guerre au hooliganisme », et des moyens élargis d'interpellation par la création de nouveaux délits. Ce dispositif a fonctionné dans le cadre de la préparation de l'Euro 96, mais dans une mise en scène un peu différente de celle qui prévalait durant la période de guerre contre le hooliganisme. Les opérations d'infiltration avaient abouti à quelques contre effets quand les tribunaux avaient invalidé les preuves rassemblées lors de ces opérations. Comme les dispositifs de vidéosurveillance, elles ont aussi été soupçonnées d'alimenter le phénomène *hooligan* plutôt que de l'éradiquer.

La mise en place des circuits de télévision dans les stades et la multiplication des effectifs policiers ont provoqué le développement de violences hors des stades (des transports en commun aux aires d'autoroute) ; de la même façon, la guerre déclenchée contre les *hooligans*, outre la qualification qu'elle attribuait à ces groupes (réseaux, conspirations, etc.), participait de la glorification, tandis que les policiers apparaissaient engagés dans leur guerre des cerveaux fondée sur le jeu du secret, de la révélation et du danger (18).

La « guerre au hooliganisme » pouvait ainsi rencontrer des critiques au sein de la police, chez les défenseurs de l'image traditionnelle d'une police anglaise visuellement accessible à tous (19). De plus, le rapport TAYLOR, comme d'autres enquêtes menées par des policiers, avait mis en évidence le mauvais traitement dont étaient victimes les supporters (20). La réponse apparaît dans les liens entre la police et les communautés au sein desquelles elle opère, et dans la nécessité de refonder ces liens quand ils ont disparu, cf les conclusions du rapport SCARMAN rédigé à la suite des émeutes de Brixton au début des années quatre-vingt (21). Les *spotters*, ces policiers agissant à découvert auprès des supporters, peuvent aussi être perçus dans cette perspective, tout comme le travail de ceux

qui s'attachent à appliquer lors des matches le principe des *three Fs* : *firm, fair, friendly* (22). La formule désigne le mode d'intervention de la police au cours des matches, *high profile stewarding, law profile policing*, et exprime ce compromis acceptable entre la politique de rationalisation policière et la volonté de retrouver une image positive en harmonie avec les attentes de l'opinion publique. Le résultat est qu'à Blackburn, pour un match contre Manchester United, (match considéré à haut risque et drainant 31 000 spectateurs), le nombre de policiers mobilisés est de 120 pour 250 *stewards*. En 1985, les effectifs policiers pour un *week-end* moyen étaient de 4 457 pour 329000 spectateurs; en 1993, ils étaient de 3 780 pour 500 248 spectateurs (23).

### ***La place des supporters***

On ne peut analyser l'évolution des comportements dans le football sans considérer en quoi le Heysel et Hillsborough ont constitué un traumatisme pour les supporters ordinaires. Cette introspection s'est traduite par une mobilisation politique contre l'extrême-droite, des manifestations de deuil collectif après Hillsborough ou des actions cherchant à promouvoir une culture pacifique du football : revendication démocratique de participation au football ; rappel des valeurs de convivialité; philosophie de la vie, exprimée à travers la floraison de fanzines; associations indépendantes dont, en 1985 à la suite du Heysel, la *Federation of Supporters' Association* (FSA). À la différence de la *National Federation of Football Supporters' Clubs*, fondée en 1936 et dont le mot d'ordre était «Aider mais ne pas entraver », ce mouvement apparaît d'emblée comme une force critique par rapport aux clubs, au gouvernement ou à la police, mais se définit aussi dans l'opposition au chauvinisme et à la violence des supporters anglais (24).

### ***Le nouveau procès de civilisation***

Ce mouvement des supporters représente un effort de la société sur elle-même, caractéristique du dispositif anglais. Dès lors, la critique que l'on peut adresser à la politique anglaise (gestion sécuritaire et marchande par élimination des groupes à risque et criminalisation de comportements incivils (25), ou achèvement à travers la vidéosurveillance du dispositif panoptique de contrôle), ne doit pas faire oublier en quoi elle est sous-tendue par l'idée de la transformation des stades et des comportements, cette même politique constituant une nouvelle étape de la civilisation des mœurs (26) : pacifier les stades, c'est revenir sur quelques décennies d'un développement séparé des classes sociales qui a nourri une partie des représentations du hooliganisme. C'était l'idée selon laquelle la culture des *terraces*, point de départ des activités *hooligans*, représentait une forme d'expression ou de résistance des classes populaires, et à laquelle on oppose maintenant la mise en cause du chauvinisme et du machisme propres à une culture qui d'ailleurs ne serait pas limitée au football, mais à l'ensemble de la culture masculine, hostile aux minorités ethniques ou aux femmes (27). Le hooliganisme est un aspect d'un problème plus vaste : le sentiment de l'impunité dont profitent les jeunes mâles. Leur toute-puissance devrait ainsi être réduite afin de permettre à d'autres groupes de vivre et de prendre plaisir dans les espaces publics (28). Il s'agit donc d'aller au-delà de la séparation traditionnellement acceptée entre «eux» et « nous », et de l'élargir à un relativisme ouvert à tous les autres groupes identifiables. Politiquement, ce compromis autour d'une réforme des mœurs propres aux éléments les plus «durs» de la société anglaise se traduit par le programme du *Labour* concernant le football

(29) ou les propos du futur ministre de l'Intérieur, Jack STRAW, sur la criminalité : accès de tous aux stades de football, mais application plus stricte aux *hooligans* des dispositions contenues dans la loi, manifestation de la stratégie du « *zero tolerance* » appliquée dans certaines villes américaines.

## **ALLEMAGNE : LE CONCEPT NATIONAL SPORT ET SÉCURITÉ**

À la chronique anglaise du passage douloureux de l'affrontement du Heysel et d'Hillsborough au compromis, s'oppose, dans le cas allemand, celle de la production du consensus.

### ***Émergence du phénomène hooligan et interprétation***

Lorsque l'existence d'un phénomène de hooliganisme fut reconnue, au début des années quatre-vingt, les réactions ne furent pas très différentes des autres pays, avec d'un côté la stigmatisation et la médiatisation du phénomène, et de l'autre le renforcement des dispositifs policiers, le déploiement maximum étant atteint lors du Championnat d'Europe de 1988. Mais s'instaurèrent très vite des dispositifs de travail de type « éducateur de rue », avec le premier *Fan Projekt* de Brême en 1982, créé après la mort d'un supporter lors d'un affrontement entre groupes rivaux de Hambourg et de Brême.

Parallèlement, on essaie d'apporter des réponses qui se veulent globales. Ainsi, en 1981, le ministère des Sports commande un groupe de travail chargé de proposer des mesures pour contrôler la violence dans et autour des stades. Ce groupe souligne la nécessité d'une action sur les causes sociales du hooliganisme, d'une prévention de la violence, et non plus seulement de sa réduction ou son déplacement. Ainsi, il recommande la mise en place de projets de travail social avec les supporters, débouchant, à terme, sur la prise en charge par les écoles et les clubs de l'éducation des élèves et des spectateurs. Parallèlement sont suggérées des mesures techniques comme la fouille des spectateurs, l'interdiction de l'alcool, la possibilité de punir rapidement les fautifs par des interdictions de stade et l'obligation de se présenter au commissariat au moment des matches. Enfin, il est conseillé d'inciter les médias à éviter un traitement sensationnaliste des *hooligans* et à mettre plutôt en évidence les comportements positifs de l'activité des supporters.

En 1988, un rapport d'expertise concernant la culture et le comportement des supporters (30) reprend et développe les analyses concernant le travail sociopédagogique (31) avec les *hooligans*, en insistant sur la nécessité d'un travail social à long terme capable de stabiliser socialement et psychologiquement ces populations. L'hypothèse est que le hooliganisme n'est ni lié au dénuement social, ni principalement à l'extrémisme politique, mais qu'il constitue une recherche de sensations fortes et d'aventures dans la quête d'une identité personnelle.

Ce sont là des analyses classiques en faveur d'un travail de prévention à long terme. Au cours du débat apparaissent l'inquiétude habituelle concernant la violence, mais aussi l'habitude de la gestion des revendications culturelles alternatives, qu'il s'agisse de *squatters* de Berlin, de membres des sous cultures *punk* ou *skinhead* ou de bandes turques, même si, selon les analyses, les *hooligans* s'en distinguent car dénués de radicalisme politique ou d'identité sociale ou culturelle. Sur cette question, l'attitude est proche de celle qu'on trouverait en Hollande où le comportement qu'on va considérer comme antisocial est en



même temps appréhendé comme une disposition normale d'une partie de la jeunesse, et l'indice d'un problème social à résoudre (32).

Malgré des désaccords entre police et socio pédagogues, le conflit ne renvoie pas au choix entre deux approches exclusives l'une de l'autre. Par exemple, si les rapports inspirés des sciences sociales mettent en garde contre les risques d'escalade que provoquerait une action policière trop brutale, on met aussi en évidence le fait que si la police est la seule force identifiée d'opposition aux *hooligans*, cela induit une déresponsabilisation des supporters quant à leur comportement puisque, pour tout le monde, la police est seule responsable, que ce soit par une présence trop envahissante ou à cause des ratés du maintien de l'ordre (33), le raisonnement étant le même en ce qui concerne les clubs.

Ce type d'analyse renvoie aux sentiments exprimés par les policiers. Si on estime que la situation est maîtrisée, on peut néanmoins se plaindre de la difficulté à faire face à des formes de violence plus organisées (avec des armes notamment), à des attitudes plus agressives de la part des supporters violents, aux retombées médiatiques des scènes de *guerilla* urbaine, au fait que la police ne puisse supporter à elle seule le poids d'un problème de société, ou que le service d'ordre à l'occasion des matches est coûteux. Il l'est d'autant plus que les clubs ne paient pas, contrairement à l'Angleterre ou à la France, les frais occasionnés par la mobilisation des forces de police. Localement, puisque les polices dépendent des *länder*, des initiatives sont prises pour alléger cette charge et trouver des solutions tactiques plus satisfaisantes comme la création de policiers-contact, les *spotters*, chargés de suivre les supporters, un déploiement différent des forces de police, la collaboration avec des organisateurs privés. Dans une perspective d'adaptation, trois catégories ont été adoptées : les supporters ordinaires considérés comme inoffensifs, les *ultra*, les *Kutten Fans* en Allemagne, virulents mais gérables, les *hools* qui viennent uniquement pour l'affrontement, doivent être surveillés de près et placés dans des parties distinctes du stade. De façon générale, il y a du côté de la police la volonté de ne plus être seule en première ligne et de renvoyer aux clubs, aux villes et aux travailleurs sociaux leur part de responsabilité dans la gestion de la sécurité.

### ***Le concept national sport et sécurité***

L'ensemble des rapports et analyses produit par les différentes administrations régionales ou nationales, aboutit à deux initiatives gouvernementales. La première, en 1989, sous l'égide du ministère des Sports, fut de fonder un groupe de travail avec les *Fan Projekts* (BAG) qui s'étaient multipliés depuis 1982. Cette coordination a pour but de représenter les *Fan Projekts* auprès des instances nationales du football ou des conférences nationales des ministères des différents *länder*, et de mettre en place des initiatives communes. Ainsi, durant la Coupe du Monde de 1990 en Italie ou la Coupe d'Europe en Suède, le BAG a organisé des bureaux de contacts pour faciliter la vie des supporters allemands en déplacement, ou servir de médiateur entre ces supporters et les autorités locales. Le BAG est présent dans la seconde initiative nationale, le groupe de travail Concept national sport et sécurité, initié par la conférence des ministres de l'Intérieur en 1990, réunit les représentants des ministères des différents *liinder* (Intérieur, Sport et Jeunesse), des ministères fédéraux de l'Intérieur et, pour la famille, les femmes, le troisième âge et la jeunesse, des représentants de l'assemblée des maires des villes d'Allemagne, de la confédération du sport (DSB) et la fédération allemande de football (DFB) (34).

Le Concept national sport et sécurité représente une tentative pour mener une action concertée à la fois entre les différentes instances concernées par le hooliganisme et entre les différents *länder*. Ainsi sont établis des protocoles pour le développement des *Fan Projekts*, définissant les objectifs, les conditions de généralisation sur l'ensemble du territoire et les modes de financement; l'établissement de règlements communaux pour réguler les comportements dans les stades; la mise en œuvre des mesures d'interdiction de stade; l'organisation du service d'ordre lors des matches; les règlements de construction et de sécurité. Ainsi, les tâches des *Fan Projekts*, réunies en une coordination nationale au sein de la *Deutsche Sport Jugend* (DSJ) (35 ) peuvent se définir de la sorte : un travail en direction des supporters, et pas seulement de ceux identifiés comme *hooligans*; une extension du principe des *Fan Projekts* dans toutes les villes possédant des clubs de première division et dans celles de divisions inférieures connaissant une situation de violence, ce qui est aujourd'hui à peu près partout le cas, le Bayern de Munich mis à part.

Les principes du travail vers les supporters concernent l'aide à l'élaboration de projets individuels ou collectifs supposant la responsabilisation des jeunes; l'offre de loisirs non commerciaux, aussi bien des projets de rencontres avec des supporters d'autres pays, que la participation à des sports à haut risque; le conseil social, sanitaire ou juridique et l'aide en cas de situation difficile. Le travail comporte aussi une dimension relationnelle avec les institutions dans les situations conflictuelles avec le club ou avec la police, et dans la perspective d'un travail à plus long terme avec ces institutions ou d'autres comme l'école. L'initiative des points contacts ou ambassades du football lors des grandes compétitions européennes est un exemple des actions proposées pour les grands événements, afin de sécuriser les supporters en déplacement, ou de désamorcer des tensions avec d'autres supporters ou les institutions locales. On relèvera enfin le rôle joué lors d'événements dramatiques, comme la mort d'un supporter, à Leipzig, lors d'affrontements avec la police. Le travail des *Fans Projekts* est alors de mettre en œuvre des actions diverses (rencontres et débats, manifestations de deuil collectif) qui permettent d'éviter une coupure trop forte entre les jeunes et la police.

Parallèlement, la conférence des ministres de l'Intérieur de l'État et des *länder* établie en 1990, outre sa participation au groupe de travail du Concept national sport et sécurité, a élaboré un programme visant à organiser progressivement les moyens adaptés à la lutte contre le hooliganisme : la création du *Zentrale Informationsstelle Sporteinsätze* (ZIS) qui collecte les données issues des structures de renseignement propres aux *länder* (LIS), des « préfectures » de football, des *spotters* chargés du contact avec les groupes les plus virulents et de toute autre source d'information telle que la Fédération de football ou les clubs.

Le ZIS se veut un moyen de planification au niveau national et local élaborant le calendrier de la compétition, afin de répartir les forces policières d'appoint, définissant les normes de sécurité (partage des responsabilités entre police et organisateurs du match, clubs responsables de la sécurité) concernant la fouille à l'entrée du stade, l'effectif numérique du personnel de sécurité privé, les centres de rétention à l'intérieur du stade, la signification des interdictions de stade. Ainsi une échelle des risques pour les matches a-t-elle été élaborée, qui permet une gestion différente des effectifs nécessaires au maintien de l'ordre, le dispositif policier comprenant de quatre personnes (même pour certains matches de Première division) à 250. De même, les interdictions concernant l'alcool se décident selon des critères négociés localement, tenant compte du *sponsorship* ou du caractère jugé à haut risque ou non du match (36).

## VERS UNE POLITIQUE FRANÇAISE ?

### ***Mesures de l'efficacité***

Sans doute, la première précaution à prendre est-elle de relativiser les succès et les cohérences relevées. Ainsi, le bilan allemand peut laisser perplexe : les matches de l'équipe nationale en Hollande avant l'Euro 96 et en Pologne au début du mois de septembre, ont été le théâtre de troubles provoqués par des supporters allemands. Du côté anglais, outre les critiques de fond sur la politique menée au nom des valeurs libérales, il reste toujours des incertitudes fortes concernant le comportement des supporters de l'équipe nationale, ou de ceux des clubs des divisions inférieures. On peut aussi s'interroger sur le déplacement de cette violence : de la même manière que la mise en œuvre des dispositifs de sécurité dans les stades avait détourné les actions des *hooligans* vers les moyens de transport ou les périphéries, la pacification des stades anglais par exclusion des publics les plus marginaux, est allée de pair avec le développement des *lager louts* responsables des rixes dans l'Angleterre rurale ou dans les stations balnéaires espagnoles, là où le contrôle policier et social est moins fort. Observant l'Angleterre, on pourrait très bien imaginer un *scenario* à l'américaine selon lequel les stades seraient des lieux de paix et de consommation environnés de zones de criminalité, avec des phases finales de grandes compétitions télévisées donnant lieu à une forte augmentation des violences domestiques. L'incrimination prévue par le *Criminal justice and public order act* de 1994 pour certaines manifestations collectives, tend à criminaliser les mouvements de protestation des supporters. Enfin, l'intégration sociale par le football est mise à mal par une logique sécuritaire et commerciale (37) marquée par l'évolution d'un public populaire vers un public de classes moyennes (38).

### ***La situation française : qui prendra l'initiative ?***

À vingt mois de la Coupe du Monde, on est loin en France des initiatives concertées qu'on a pu observer en Allemagne, ou d'un maintien de l'ordre fidèle au modèle de l'Euro 96. Quelques changements sont pourtant à relever. Un bilan avait été établi en 1993 par Philippe SWINERS-GIBAUD après les incidents du match PSG-Caen du 28 août 1993, et son rapport avait préparé la Loi ALLIOT-MARIE votée en décembre 1993. Il signalait la *quasi* absence de vidéosurveillance, une faible volonté de changement, la résistance des municipalités à l'amélioration des conditions de sécurité, la mauvaise image des supporters dans les clubs et dans les instances du football, l'inadaptation des moyens policiers trop lourds par rapport au type d'actes commis et les effets pervers de tels dispositifs en terme de tensions entre policiers et supporters, l'absence d'une structure spécialisée de renseignement, le besoin en formation et en spécialisation des policiers ayant en charge la gestion des supporters.

Aujourd'hui, il y a donc bien une loi qui, dans son contenu n'est pas très différente du *Sporting Events* ou du *Football Offences Act*, mais permet de condamner à des amendes ou à la prison, la consommation d'alcool, les voies de fait, les signes ou les comportements incitant à la haine raciale. Il existe une Commission de sécurité et d'animation mise sur pied par la Fédération française de football (FFF) et la Ligue nationale de football (LNF), chargée d'étudier les problèmes et de faire des propositions. Cette commission a initié l'élaboration des règlements intérieurs, la généralisation de délégués à la sécurité dans tous les clubs, l'installation de dispositifs de vidéosurveillance, le contrôle des activités des *speakers*, tandis

que les clubs français sont tenus d'appliquer les directives de la Fédération internationale de football (AFA) et de l'Union européenne de football-association (UEFA) concernant les places assises. De façon générale, la volonté de la LNF de moraliser le football peut être considérée comme un désir de pacifier les tribunes. Parallèlement, certains clubs ont pris des initiatives pour créer des formes originales de relation avec les supporters, ou pour favoriser la création de *stewards*, suivant ou anticipant la circulaire du ministre de l'Intérieur (9 décembre 1994) qui réaffirme les responsabilités de l'organisateur quand au maintien de l'ordre à l'intérieur des stades. Du côté de la police, ont été créés les *correspondants-hooligans* devenus correspondants-sécurité.

Mais on relève aussi que les clubs et les villes répugnent à installer les systèmes vidéo, à développer le *stewarding* ou à faire appliquer la Loi ÉVIN. On hésite toujours à distinguer *ultras* et *hooligans* et à établir des liens réguliers avec les supporters. Enfin, les forces de police autour du Parc des Princes sont toujours aussi importantes, malgré le discours selon lequel les «fauteurs de trouble» ne sont qu'une minorité. On continue de considérer que les modes d'intervention restent adaptés, et que ce sont simplement les «autres », au choix les policiers, les juges, les clubs, qui n'assument pas leurs responsabilités. De ce point de vue, la liste des doléances est longue, allant des griefs portés sur l'institution à laquelle on appartient, à tout autre acteur du dispositif de sécurité. Dans la police, le régime des mutations ou le poids de la hiérarchie empêche de se spécialiser dans le travail *anti-hooligan*. Pour le policier ou le dirigeant de club, la justice est trop lente. Pour les juges, les policiers ne respectent pas les procédures. Le préfet veut, quant à lui, se protéger en renforçant les dispositifs de sécurité. Et les clubs ont une vision à court terme, ou sont partie prenante aux côtés de leurs supporters. Il serait aisé de continuer à déclinier les reproches mutuels.

### ***D'une confortable inorganisation...***

Au-delà des accusations, apparaît effectivement le poids des cultures professionnelles inter ou intra-institutionnelles. Dans les stratégies actuelles des grands clubs, la question de la sécurité est un objectif mineur, aussi bien par rapport aux objectifs du club comme entreprise, que par rapport à la volonté de créer un esprit de club, et donc de s'assurer l'enthousiasme des supporters. Les liens trop étroits entre clubs et municipalités leur permettent de se renvoyer la balle en cas d'investissement à effectuer, et tissent des logiques spécifiques et hétérogènes. La question du hooliganisme révèle ainsi un système d'action où l'existence de règles floues et l'absence d'une appréhension commune de la situation permet à chacun de continuer à gérer et à en tirer des avantages. L'incertitude dans l'appréciation de la gravité du phénomène *hooligan* constitue pour la police la justification de son action. (« si on ne faisait pas ce qu'on fait, ce serait pire»). De même, les clubs peuvent à la fois considérer que la police coûte trop cher (« ce n'est pas si grave»), et refuser qu'on ôte les barrières (« vous ne savez pas ce qui va se passer»). Il s'agit en fait d'une situation confortable de dé-responsabilisation pour certains acteurs, tandis que pour d'autres, l'impréparation révèle des formes de maîtrise. Il est sûr, dans ce contexte, qu'une décision forte comme celle du démontage des barrières ne peut que soulever la réprobation, puisqu'elle obligerait à un accord sur le diagnostic de la situation, sur les étapes à déterminer, sur les conditions techniques ou juridiques, sur la répartition des responsabilités et des dépenses, etc. Dans le football comme dans d'autres domaines, c'est de l'extérieur que l'on attend les décisions : des instances internationales du football, pour les conditions générales

de sécurité; ou de l'Europe, pour casser les liens entre les clubs et l'argent public; à moins que, sous la forme de l'obligation de consensus, comme en Allemagne, ou sous la forme de l'affrontement, comme en Angleterre, les pouvoirs publics ne donnent finalement l'impulsion.

## NOTES

(1) Cet article est une version courte et réorganisée de l'étude sur les dispositifs de lutte contre le hooliganisme (Angleterre, Allemagne, Hollande, Belgique), IHESI, septembre 1996. On a pris ici la définition du hooliganisme utilisée par les acteurs institutionnels, sans faire de différence entre *hooligans* ou *ultra*. Pour une analyse plus complète voir : MIGNON (P.), *La Société du samedi : supporters, ultras et hooligans*, IHESI, 1993.

(2) Sur la définition sociologique du problème social voir SPECTOR (M.), KITSUSE (J.), *Constructing social problems*, Aldine de GRUYTER, 1987.

(3) Je reprends ici la distinction entre hétéro contrôles, contrôles sociétaux et autocontrôles proposés par CASTEL (R.) et COPPEL (A.), «Les contrôles de la toxicomanie», *Individus sous influence : drogues, alcool et médicaments psychotropes*, Editions Esprit, 1991.

(4) De 6 185 en 1988-1989, elles sont tombées en dessous de 5 000, chiffres donnés par le National criminal intelligence service (NCIS), Football unit.

(5) Ce dont témoignent différents rapports officiels dont les plus connus sont ceux de HARRINGTON (J.), *A Preliminary report on soccer hooliganism to Mr Denis HOWELL. Minister of sport*, 1968, et de Sir LANG (J.), *Report of the working party on crowd behaviour at football matches*, HMSO, 1969.

(6) Sur l'évolution de la législation, voir TSOUKALA (A.), *Sport et violence : l'évolution de la politique criminelle à l'égard du hooliganisme, en Angleterre et en Italie. depuis 1970*, Thèse de Doctorat en Droit, Université Paris J, 1993.

(7) TRIVIZAS (E.), « Offences and offenders in football crowd disorders », *British Journal of Criminology*, 20, 1980 ; TRIVIZAS (E.), « Sentencing and the football hooligan », *British Journal of Criminology*, 21, 1981 ; TRIVIZAS (E.) et WADDINGTON (O.), « The behaviour of football supporters, cultural attitudes and cultural responses », *Le Football et l'Europe*, European University Institute, Florence, 1990.

(8) *Criminal Justice Act* de 1982.

(9) *Police and Criminal Evidence Act*, 1984.

(10) Lord Justice TAYLOR, *The Hillsborough stadium disaster*, 15 avril 1989, Final Report, HMSO, 1990.

(11) *Op. cit.*, p. 5-8.

(12) Les discours contradictoires tenus dans les années quatre-vingt, entre d'un côté le hooliganisme vu comme un cancer qui ronge un corps social sain, et de l'autre idée que le comportement des supporters anglais s'améliore, peuvent s'interpréter à la fois comme le double langage de ceux qui veulent montrer le danger permanent à combattre, mais qui tiennent aussi à prouver leur efficacité.

(13) Parallèlement, d'autres rapports, comme les *Policing Football Hooliganism*, prêchent

pour une déségrégation de ces mêmes supporters : Home Affairs Select Committee, *Policing football hooliganism : memoranda of evidence*. HMSO, 1990 et *Policing football hooliganism : second report*, HMSO, 1991.

(14) DUKE (V.), «The drive to modernization and the supermarket imperative : who needs a new stadium ' ) », in *Game without frontiers : football, identity and modernity*, GIULIANOTTI (R.), WILLIAMS (1.) (dir.), Arena, 1994, p. 129-152.

(15) Cette dimension sociale de l'action sur le hooliganisme évoque l'intervention financière des clubs des villes, mais surtout du *Football Trust*. Le coût de la modernisation des stades a été fortement débattu : les travaux seraient pris en charge par le *Football Trust*, institution créée en 1975 par les sociétés de pari, et dont le budget a été renforcé suite au rapport TAYLOR par le reversement d'une part des taxes sur les paris. Le *Football Trust* finance depuis sa création l'essentiel des initiatives visant à promouvoir les changements dans le football anglais : l'installation de la vidéosurveillance, le *stewarding*, la modernisation des installations, les différents programmes d'accompagnement social (accès des minorités ethniques dans le football, des handicapés dans les stades, sport à l'école, etc.) et la recherche, avec le financement de deux centres de recherche sur le football.

(16) Ils peuvent s'intégrer ainsi au *City Challenge*, système de concours auquel les villes participent en présentant des projets qui seront financés s'ils sont retenus par l'agence gérant les fonds.

(17) Ces actions mises en place sous l'égide du programme *Football in the Community* existent dans les 92 clubs professionnels, mais ne fonctionnent réellement que dans les clubs des divisions inférieures.

(18) ARMSTRONG (G.), HOBBS (O.), «Tackled from behind », in *Football, violence and social identity*, GIULIANOTTI (R.), BONNEY (N.) et HEPWORTH (M.) (dir.), Routledge, 1994, p. 196-228.

(19) Les formes les plus spectaculaires de lutte contre le hooliganisme étaient considérées de la même manière que la généralisation de l'usage des statistiques pour mesurer les performances des forces de police ou l'annonce de la privatisation de certaines fonctions policières.

(20) « Sur la plupart des terrains, la police est sans enthousiasme et misérable. De façon courante, les policiers paraissent avoir en tête que le spectateur appartient à une classe inférieure. qu'on doit le regarder de haut. à qui on ne doit pas parler et qui doit être rudoyé d'une manière qui ne serait tolérée nulle part ailleurs. Presque toujours. ils refusent de parler aux spectateurs et. quand ils le font. c'est sans discernement. ni compréhension ou bon sens. Même demander son chemin à un policier à l'extérieur d'un stade est une expérience éprouvante ". *Police Review*. 3 janvier 1992. Cité par MIDDLEHAM (N.). *op. cit.*, p. 29.

(21) Ainsi on peut lire dans le rapport TAYLOR : *Nous recommandons que tous les responsables policiers s'assurent qu'il existe un système régulier de liaison entre les associations de supporters et les responsables de la police locale. op. cit.* p. 57-58. le Home Affairs Committee allant dans ce sens.

(22) C'est-à-dire « ferme. équitable. amical » (notes de terrain). Le problème est par exemple celui de l'application identique des règlements et lois sur l'ensemble du territoire anglais.

(23) Chiffres donnés par Neil MIDDLEHAM. *Football : policing the supporters*. Police Re-

search Group. Home Office Police Department. 1993 p. III.

(24) TAYLOR (R.). *Football and its fans : supporters and their relations with the game, 1885-1985*, Leicester University Press, 1992.

(25) Sur 6 000 *hooligans* fichés par le NCIS, 4 000 le sont pour des crimes non-violents, comme la consommation de drogue ou la revente de tickets au marché noir. Chiffres cités par ARMSTRONG (G.) et HOBBS (D.), *op. cit.* p. 222. On peut trouver aussi des éléments pour mettre en question la nature de ce qui est incriminé dans MIDDLEHAM (N.), *op. cit.*, p. 13.

(26) En reprenant les termes de « procès de civilisation », « civilisation des mœurs », je veux marquer à la fois l'importance de la problématique de Norbert ELIAS dans la réflexion sur la violence en Grande-Bretagne et désigner ce mouvement de réforme des mœurs qui me paraît central dans la Grande-Bretagne contemporaine.

(27) Sur ce tournant, voir CAMPBELL (B.), *Goliath : Britain's dangerous places*, Methuen, 1993; WILLIAMS (I.), TAYLOR (R.) « Boys keep swinging : masculinity and football culture in England », in NEWBURN (T.) et STANKO (E.) (dir.), *Just boys doing business*, Routledge, 1994, p. 214-233 ; WILLIAMS (J.), « Football, hooliganisme et comportement du public en Angleterre ». in Foot' : quels supporters pour l'an 2000. *Sport*, n° 153, 1996, p. 4-29.

(28) La différence par rapport aux politiques répressives est marquée par la recherche d'alternatives à la prison et la référence à la communauté comme instance de régulation. Voir par exemple les thèses « républicaines » sur les cérémonies de mise à l'écart et de réintégration BRAITHWAITE (I.), *Crime, Shame and reintegration*. Cambridge UP, 1989.

(29) *A New framework for football : labour's charter for football*. Labour, 1995.

(30) HAHN (E.), PILZ (G.), STOLLENWEK (H.), WEIS (K.), *Fanverhalten. Massenmedien und Gewalt*, Cologne, 1988.

(31) En Allemagne, le travail socio pédagogique correspond à celui des éducateurs en France.

(32) Voir par exemple dans *Drogues : Politique et Société*, EHRENBURG (A.), MIGNON (P.) (dir.), Le Monde Editions/Descartes, 1992, les articles de KORF (O.) et KAPLAN (C.) sur la politique hollandaise quant à la drogue.

(33) ZIMMERMANN (M.), « La violence dans les stades de football : le cas de l'Allemagne fédérale », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*, 1987, n° 5, p. 441-459.

(34) Groupe de travail *Nationales Konzept « Sport und Sicherheit »*, Rapport d'activité, ministère de l'Intérieur, Nordrhein-Westfalen. 1992.

(35) En quelque sorte, l'équivalent du ministère de la Jeunesse et des Sports.

(36) On pourra ajouter, dans ce dispositif, l'importance accordée à la formation qui vise notamment au contrôle des situations de défi et d'affrontement dans la perspective d'un désamorçage des tensions inhérentes à la confrontation supporters-policiers.

(37) Par exemple, le *Labour Party* appuie la politique de contrôle mais il se propose d'aller contre la ligne strictement commerciale en reconnaissant plus de poids aux associations de supporters, ou en cherchant à définir une politique du prix des places.

(38) Du coup, le modèle allemand aurait l'avantage de maintenir des zones de tolérance pour les comportements excessifs, mais avec le risque de considérer que les valeurs des groupes

qui se livrent à des actions violentes, *hooligans* ou *skinheads*, sont finalement des valeurs comme les autres. On pense ici aux critiques faites par certains animateurs des *fan coaching* en Belgique critiquant l'absence d'interrogation sur la question du droit et des peines, la Justice n'est pas présente dans le Concept Sport et Sécurité, chez les animateurs des *Fan Projekts*. De plus, on peut se demander si les stratégies qui marchaient bien dans le cadre de la République fédérale et le partage de certaines valeurs communes, fonctionneront dans l'ex-RDA où existe une tendance à se méfier de toutes les formes d'idéologie, même libérales ou réformistes.